



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2018 - 51		
Avis direct (expert délégué) Date 18/10/2018	Objet : Elagage d'une espèce végétale protégée, l'Amélanquier à feuilles ovales (<i>Amelanchier ovalis</i>) à Saint Amé (88)	Avis : Favorable

M Bernard Cartier souhaite élaguer un Amélanquier à feuilles ovales se trouvant devant l'aire d'un Faucon pèlerin. La plante ayant pris de l'ampleur, l'accès à l'aire n'est plus possible. La plante sera uniquement élaguée au sécateur. D'autres plants se trouvent à proximité. La période d'intervention correspond à l'automne-hiver, avant le retour du Faucon pèlerin.

Questions au CSRPN

L'élagage de l'Amélanquier à feuilles ovales remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population locale d'Amélanquier à feuilles ovales ?

Supports de réflexion

1 dossier comprenant le CERFA
Lettre de la DDT au pétitionnaire

Analyse du CSRPN

analyse du rapporteur (François VERNIER) et conclusions.

L'opération consiste à élaguer un amélanquier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*) à l'aide d'un sécateur.

Cet élagage ne devrait pas compromettre la santé du sujet si les règles de bonnes pratiques sont respectées. (Cf. recommandations ci-dessous). Il ne devrait pas compromettre l'avenir de la population d'Amélanquier.

Il devrait favoriser la réinstallation du Faucon pèlerin, rapace protégé.

Avis du CSRPN

Compte tenu de l'analyse ci-dessus et moyennant les règles de bon sens ci-dessous nous donnons un avis favorable pour cette opération.

Recommandations

L'élagage devra se faire selon une méthode douce afin de ne pas porter atteinte à l'arbuste.

Les règles suivantes sont à respecter :

- éviter la coupe de grosses branches
- ne pas réduire la couronne de plus de 30 %.

François VERNIER
Expert-délégué, vice-président de la
commission dérogation espèces protégées
du CSRPN Grand Est